

Plages surveillées - été 2024

Horaires de surveillance des sites de baignade

3 plages sont surveillées par la communauté de communes du 1er juillet au 31 août 2024 :

- **La plage du Pont d'Arc Amont (Vallon Pont d'Arc)**, accessible en [navette depuis la gare routière](#)
- **La plage du Pont de Balazuc**
- **La plage Intercommunale de Salavas**

Les 3 plages sont surveillées par des nageurs-sauveteurs diplômés, **7 jours/7 de 12h30 à 18h30**.

L'accès aux plages est gratuit. Elles sont équipées d'un poste de secours, d'une ligne d'eau et de toilettes à proximité.

Les chiens ne sont pas autorisés.

Plage surveillée du Pont d'Arc

Plage surveillée du Pont d'Arc

Plage de Balazuc

Plage surveillée de Balazuc

Plage de Balazuc

Poste de secours de la plage de Salavas

Previous

Next





[Previous](#) [Next](#)

Publié le jeu 27/06/2024 - 11:18